

LE CRÉDIT MUNICIPAL DE NÎMES

RAPPORT
d'activité
2020



Etablissement Public

GAGE • COMPTES
PRÊTS • RACHATS

crédit municipal
de Nîmes

www.credit-municipal-nimes.fr

LE MOT DE LA DIRECTRICE

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes qui dresse le bilan pour l'année 2020 dans le contexte de la crise inédite que nous avons vécue la majeure partie de l'année.

Notre Etablissement a dû faire face à une année 2020 particulièrement bouleversée pendant laquelle nous avons dû nous adapter à de nombreuses contraintes extérieures que nous n'avions pas pu anticiper.

Je souhaite à cet égard souligner l'investissement des équipes, dans chacun des points de vente et dans les services centraux, qui ont tout fait pour maintenir un service de qualité à nos clients.

Nous avons, malgré cette crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, préservé un niveau d'exigence élevé dans nos services à la clientèle, ajusté nos méthodes de travail, et modifié nos habitudes.

Bien que les résultats des activités soient en retrait cette année, nos résultats financiers montrent que la solidité de notre structure, la modernisation des process engagée et la digitalisation des services ont été plus que jamais capitales dans notre adaptation aux bouleversements.

C'est grâce à tous, les collaborateurs, les membres du comité de direction, et les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance, que nous avons traversé cette année dans des conditions satisfaisantes et que nous avons mis en place les mesures qui ont permis de rebondir rapidement.

Les périodes de crise étant souvent propices à saisir des opportunités et à accélérer des projets, notre Etablissement public de crédit à vocation sociale, profondément tourné vers l'avenir, poursuivra sa mission d'accompagnement des publics les plus fragiles financièrement et son développement commercial et technique dans les mois à venir.

Je remercie vivement une nouvelle fois les équipes, engagées au quotidien pour la réussite de notre Caisse de Crédit Municipal, et toujours au service de nos clients, sur l'ensemble de notre territoire.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.



Cécile Lhuire

SOMMAIRE

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes	4	12	Le rapport de gestion
Les organes délibérants	5	16	Bilan pour l'arrêté comptable 2020
L'organisation	6	17	Compte de résultat 2020
Les équipes	7	18	Rapports du Commissaire aux comptes
Les activités	8	26	Annexes aux comptes annuels
Les temps forts	10		

LES ORGANES DÉLIBÉRANTS

LE CONSEIL D'ORIENTATION & DE SURVEILLANCE

PRÉSIDENTE

Jean Paul FOURNIER → Président, Maire de la Ville de Nîmes, Membre du bureau Communautaire

Alain MINGAUD → Président Délégué, Expert Evalueur Immobilier

MEMBRES

Marie Chantal BARBUSSE Adjointe au Maire de la Ville de Nîmes, Conseillère communautaire

Monique BOISSIERE Conseillère Municipale de la Ville de Nîmes, Conseillère communautaire

Jean-Marc CAMPELLO Conseiller Municipal de la Ville de Nîmes, Vice-président de Nîmes Métropole

Bruno FERRIER Conseiller Municipal de la Ville de Nîmes, Conseiller communautaire

Frédéric PASTOR Adjoint au Maire de la Ville de Nîmes, Conseiller communautaire

Carole SOLANA Adjointe au Maire de la Ville de Nîmes, Conseillère communautaire

Thierry COLLET Directeur Adjoint Agence de l'environnement de travail LR, SNCF, Direction de l'Immobilier Grand Sud,

Georges PAGES PDG de société, Retraité

Michel ASLANIAN Représentant de la Ville de Montpellier, Adjoint au Maire de la Ville de Montpellier, Conseiller communautaire

Didier CAMBON Représentant de la Ville de Carcassonne, Conseiller Municipal de la Ville de Carcassonne, Vice-président de Carcassonne agglo

Charles PONS Représentant de la Ville de Perpignan, 1^{er} Adjoint au Maire de la Ville de Perpignan, Conseiller communautaire

LE COMITÉ D'AUDIT

Georges PAGES Membre du COS, Président du Comité d'Audit

Alain MINGAUD Président délégué du COS

Thierry COLLET Membre du COS

Frédéric PASTOR Membre du COS

Monique BOISSIERE Suppléante, Membre du COS

Carole SOLANA Suppléante, Membre du COS

Laure PHILIPPE Directrice du Contrôle Interne

Lydie BOUFFIER Responsable conformité

COMMISSAIRES AUX COMPTES

FOGEX.SA 644, rue des Grandes Teppes 71 000 MACON

LA CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE NÎMES

L'HISTOIRE

Les Monts de Piété prennent leurs racines dans le Moyen Age. C'est le moine italien Barnabé de Ternie qui lancera l'idée de faire une quête dont le capital servira à constituer une banque charitable où ceux qui manqueront d'argent pour vivre simplement, pourront venir emprunter de petites sommes, sans intérêt, en laissant un gage de sûreté. Le fonds du Mont de Piété n'est alors pas seulement constitué d'argent mais de grains et autres denrées.

Héritières des Monts de piété, les Caisses de Crédit Municipal sont des établissements publics d'aide sociale indépendants, qui, sur ce principe, développent l'activité de prêts sur gage dont l'objectif est de permettre une solution rapide et digne à un problème ponctuel de trésorerie.



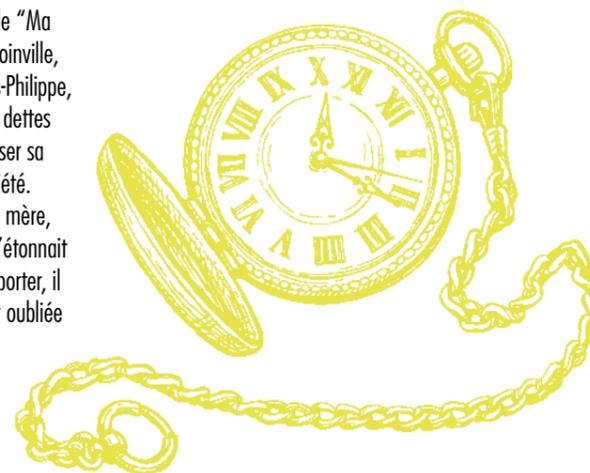
Le Crédit Municipal de Nîmes tel qu'on le connaît aujourd'hui naît en 1828.

L'établissement est totalement autonome dans sa gestion et non subventionné, porteur de l'intérêt général, il n'a pas vocation à dégager de bénéfices. Le Crédit Municipal de Nîmes ne verse aucun dividende en faveur d'actionnaires, la Ville de Nîmes étant l'actionnaire unique.

ANECDOTES

"Chez ma tante"

On doit le sobriquet de "Ma Tante" au Prince de Joinville, troisième fils de Louis-Philippe, qui, pour honorer ses dettes de jeu, avait dû déposer sa montre au Mont-de-Piété. N'osant l'avouer à sa mère, la reine Amélie, qui s'étonnait de ne plus la lui voir porter, il aurait prétexté l'avoir oubliée chez sa tante !



"Mettre au clou"

L'expression "Mettre au clou" illustre l'image des objets qui, déposés en gage, étaient autrefois suspendus à des clous.



L'ORGANISATION

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

COMITÉ D'AUDIT

DIRIGEANTS EFFECTIFS



Directrice Générale
CÉCILE LHUIRE



Directeur Général Adjoint
OLIVIER SCHEROMM



Secrétariat de Direction & Coordonation des Gages
ANNIE MORIERAS



Direction du Contrôle Interne
LAURE PHILIPPE



Direction de la Comptabilité Générale
MICHEL RODRIGUEZ

Pôle agence comptable Pôle Etats réglementaires et Fiscalité Contentieux



Direction des Risques et des Engagements
AUDREY PINQUIER

Surendettement Pôle production Pôle SRC



Direction Commerciale et du Développement
OLIVIER SCHEROMM

Pôle Marketing et Communication Réseau Commercial



Direction Administrative et Financière
STÉPHANIE BRUC

Gestion des ressources Humaines Gestion Financière Moyens Généraux

Contrôle Interne et périodique

Conformité et Contrôle Permanent

Cellule de LAB

LES ÉQUIPES



CARCASSONNE

29, boulevard Marcou
11000 CARCASSONNE
Tél. 04.68.11.45.10
agence-carcassonne@credit-municipal-nimes.fr



MONTPELLIER

39, avenue Georges Clémenceau
34000 MONTPELLIER
Tél. 04.67.92.62.25
agence-montpellier@credit-municipal-nimes.fr



PERPIGNAN

37, avenue du Général de Gaulle
66000 PERPIGNAN
Tél. 04.68.35.34.33
agence-perpignan@credit-municipal-nimes.fr



NÎMES GUIZOT

8, rue Guizot
30000 NÎMES
Tél. 04.66.36.66.46
agence-nimes@credit-municipal-nimes.fr



LES PERMANENCES MENSUELLES
COLOMIERS et CASTRES

LES PERMANENCES HEBDOMADAIRES
ALÈS, PALAVAS, BAGNOLS-SUR-CÈZE & LUNEL

LES ACTIVITÉS

L'ACTIVITÉ SOCIALE

LES PRÊTS SUR GAGE

Monopole officiel des Caisses de Crédit Municipal, ce service social permet à toute personne de bénéficier d'un prêt immédiat et simple. Depuis 1828 à Nîmes, c'est de l'argent disponible tout de suite, contre le dépôt en garantie d'un objet de valeur (bijoux, argenterie, tableaux, faïences, cristallerie, objets divers...).

• L'engagement

Toute personne majeure peut engager un objet ou un bijou en échange d'un prêt. Il suffit de présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent. L'objet est estimé par un Commissaire-Preneur ou son délégataire. Le prêt s'élèvera à hauteur de 50 à 80 % de l'estimation basée sur la nature du bien et de sa valeur sur le marché.

• La prolongation

A l'échéance du contrat, les intérêts doivent être payés pour le renouveler. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, cette opération peut s'effectuer par correspondance ou internet.

• Le dégage

À n'importe quel moment de la vie du contrat, l'emprunteur peut retirer son bien, contre le paiement du capital prêté, augmenté des intérêts et des droits dus sur la période écoulée. Plus de 95 % des objets déposés sont repris par leurs propriétaires.

• La vente

Les objets non récupérés par les déposants sont vendus lors de ventes aux enchères publiques. Elles se tiennent une fois par mois environ en salle de ventes tenue par des officiers ministériels. La mise en vente du bien peut également intervenir à la demande de son propriétaire, après 3 mois minimum de dépôt.

Les ventes sont effectuées sous le ministère de Commissaires-Preneurs et sont précédées d'une exposition des objets. Le catalogue des objets mis en vente est disponible sur le site Internet de la Caisse.

• Les bonis

À l'issue de la vente aux enchères, la différence entre le montant de la vente et la somme due au

Crédit Municipal par l'emprunteur (capital + intérêts + accessoires) lui est entièrement reversée.

• Internet

Les clients peuvent consulter leurs contrats sur un espace internet dédié, leur permettant également de prendre des rendez-vous en agence et d'effectuer des paiements par carte bancaire.

• Les commissaires-preneurs

Maître Champion, Nîmes, Perpignan et Carcassonne.

Maîtres De Latour et Giuseppi, Montpellier.

LES MICRO-CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Les Micro-crédits sont aujourd'hui délivrés par le Crédit Municipal de Nîmes en étroite relation avec les réseaux accompagnants. Le Micro-crédit Personnel est un financement accordé aux personnes exclues partiellement ou totalement du prêt bancaire qui permet d'emprunter une somme d'argent limitée pour un projet d'insertion sociale et sur une période adaptée. Le Micro-crédit santé permet de financer tout ou partie des frais de soins dentaires, d'optique et de prothèses auditives pour les personnes ne bénéficiant pas d'une couverture sociale totale.



L'ACTIVITÉ BANCAIRE

LES SERVICES BANCAIRES

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes propose une gestion des comptes bancaires personnalisée, une tarification préférentielle ainsi qu'un accueil et un service individualisés :

- moyens de paiement (chèques, cartes VISA, cartes à autorisation systématique de solde),
- assurance autour des moyens de paiements,
- consultation (gratuite) et gestion des comptes sur Internet, ...

L'ÉPARGNE ET LES PLACEMENTS

Compte à terme, Bon de caisse, Assurance vie, Livret de Développement Durable et Solidaire, LEP, Compte sur Livret, Livret A... La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes offre à ses clients toute une gamme de supports de placements contractuels et de produits d'épargne adaptée, sans risque sur les marchés financiers.

• L'Épargne solidaire

Sous forme de Compte à Terme ou de Compte sur Livret, l'épargne solidaire est labellisée Finansol. Le capital déposé est directement affecté aux actions sociales de proximité du Crédit Municipal, le Micro-crédit personnel prioritairement, et le prêt sur gage. Le déposant peut facultativement reverser une partie ou la totalité de ses intérêts (par tranche de 25 %) à une association partenaire.

LES PRÊTS BANCAIRES

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, par sa gamme étendue, propose des solutions de crédits multiples.

• Les prêts de dépannage

Les prêts de dépannage jusqu'à 3 000 €, sur des durées limitées à 36 mois maximum, permettent à notre clientèle de ne pas recourir à des réserves d'argent et de bénéficier de taux réduits.

• Les prêts personnels

Les prêts personnels sans affectation de 12 à 120 mois, fournissent des solutions pour la réalisation de différents projets.

• Les rachats de crédits

Les rachats de crédits et de dettes, prennent en compte toutes les formes de rachat (prêt bancaires classiques, crédits permanents, réserves d'argent, prêts auto, découverts bancaires...). Ils peuvent être étalés sur une durée maximale de 120 mois, et de la trésorerie peut même être intégrée au financement.

Pour les personnes qui ont besoin dans l'immédiat d'une somme immobilisée dans leur propriété actuelle qu'ils mettent en vente, le Crédit Municipal peut leur avancer une partie de cette somme, sous la forme d'un **prêt relais**, qui sera soldé lors de la vente de leur bien actuel.



LES TEMPS FORTS 2020

FÉVRIER

- Campagne rachat de crédits
- Création d'une permanence à Bagnols-sur-Cèze
- Campagne Radio sur NRJ
- Tarification
- Campagne affichage gage



MARS

- Réunion plénière



JUILLET

- Campagne regroupement de crédits
- Nouvel Espace client CCM Direct



NOVEMBRE

- Réactualisation de nos visuels gage
- Campagne prêt dépannage



DÉCEMBRE

- Campagne télé France 3



FIN D'ANNÉE 2020,

le Conseil d'Orientation et de Surveillance a décidé de verser à chaque association « Banque alimentaire » des départements dans lesquels sont implantées nos agences le montant de 1500 euros. La remise a eu lieu en ce début d'année 2021.

RAPPORT DE GESTION

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Nous avons réuni le Conseil d'Orientation et de Surveillance afin de vous prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020. Les convocations vous ont été adressées ainsi que tous les documents prescrits par la réglementation.

1. BILAN GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Sur tous les points, l'année 2020 aura été celle des bouleversements et des adaptations de notre structure à son environnement.

Elle a aussi permis, au-delà des aspects néfastes de la crise sanitaire qui nous a touchés dès le début d'année, de nous contraindre à faire évoluer notre organisation, de progresser dans l'utilisation des moyens et des techniques modernes à notre disposition et de transformer nos procédures internes en accéléré.

Cela s'est traduit par une incitation à poursuivre la modernisation (locaux, informatique, process de gestion...) déjà entreprise depuis plusieurs années, encourager la professionnalisation de nos agents dans les métiers très techniques et équilibrer l'ensemble des équipes.

La pandémie face à laquelle l'ensemble de notre société est soumise actuellement ne nous a pas exonérés de conduire notre développement dans un cadre sécurisé et durable, en se basant sur les fondements de l'existence des Caisses de Crédit Municipal, à la lisière de l'économique et du social, plus que jamais nécessaires.

Au niveau de l'activité, les flux sur l'ensemble des activités ont connu un sérieux frein pendant les deux confinements et au-delà, sur l'ensemble de l'année, lié essentiellement à la modification du mode de consommation subi par nos clients ou nos prospects.

Notre production de prêts personnels a fortement diminué, liée à une baisse de flux naturel, une concurrence accrue des banques traditionnelles et un recul important des dossiers transmis par les apporteurs d'affaires conséquent à une refonte réglementaire des procédures de partenariat, ce qui a eu pour impact une baisse des encours. Nous avons également poursuivi le développement de notre activité de micro crédits personnels, en recherchant de nouveaux réseaux accompagnants sur le territoire, et ainsi, de nombreux clients en situation précaire ont pu trouver des solutions adaptées. Au niveau de l'activité sociale, les flux en opérations de prêt sur gage se sont contractés, notamment les volumes de nouveaux engagements et dans le même temps les emprunteurs ont fait la démarche de dégager leurs objets dans des proportions plus importantes que les années antérieures, ce qui a largement contribué à la baisse des encours.

L'année s'est donc révélée très en dessous des objectifs fixés en terme de crédits, les dépôts ont quant à eux suivi les évolutions nationales en s'amplifiant naturellement sur la période.

Dans le même temps, les taux de l'usure afférents aux activités de prêts bancaires et de prêts sur gage ont poursuivi leur baisse, ce qui a fortement impacté nos marges, et nous incite à accroître notre vigilance sur l'impact de ces phénomènes de clientèle, liés à la crise sanitaire.

Plus que jamais, l'objectif de notre établissement repose encore et toujours sur nos valeurs sociales, d'éthique et de proximité qui sont les fondements de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes.

2. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

2.1. ACTIVITÉ DE L'ANNÉE ET PERSPECTIVES

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi 2020-290 du 23 mars 2020 ont modifié de manière importante les objectifs fixés en 2020, avec prioritairement, un recentrage sur la réception de la clientèle avec des contraintes sanitaires fortes.

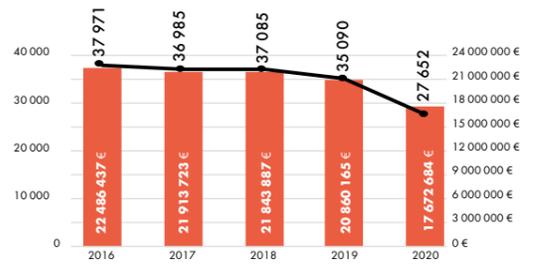
Dans ce contexte, différentes mesures ont été mises en place pour maintenir l'activité et garantir la sécurité des collaborateurs et des clients. Par ailleurs, nous avons fait le choix de ne pas fermer les portes de nos agences, et une ouverture partielle dans des conditions de sécurité optimale a été décidée avec un renforcement des opérations bancaires et de prêts sur gage à distance.

Le télétravail a été favorisé, pour les agents du siège essentiellement mais aussi pour certains agents de front office, lorsque les effectifs le permettaient.

L'activité de prêt sur gage, socle historique du Crédit Municipal de Nîmes, qui s'exerce dans le cadre d'un monopole d'Etat attribué aux Caisses de Crédit Municipal, a été réalisée aux 4 guichets de nos agences ou par le service en ligne qui s'est étendu en 2020 en raison des restrictions de déplacement.

Il demeure toujours le premier et principal service à vocation sociale de notre établissement.

ENCOURS GLOBAL DES PRETS SUR GAGE



Le prêt sur gage, monopole des Caisses de Crédit Municipal, est le premier service à vocation sociale de l'Établissement, le montant moyen des opérations d'engagement, de renouvellement ou de prolongation (plus de 41 000 opérations) étant considéré comme du micro-crédit, le montant moyen des engagements de la période étant de 658 €.

Les restrictions de déplacements durant les périodes de confinement ont eu un impact sur le nombre de nouveaux engagements qui a connu une baisse de 38% par rapport à l'année précédente et sur les encours en retrait de plus de 15% pour s'établir à 17 672 684 € pour 27 652 contrats.

Seuls 4,5% des contrats de prêts sur gage ont fait l'objet d'une vente aux enchères, en recul par rapport aux années précédentes, lié essentiellement à la situation sanitaire, mais qui est révélateur de l'utilisation du service de prêts sur gage pour sa vocation réelle qui est de prêter et non de procéder à la vente ainsi que d'une absence de dégradation significative de la situation économique de la plupart de nos clients.

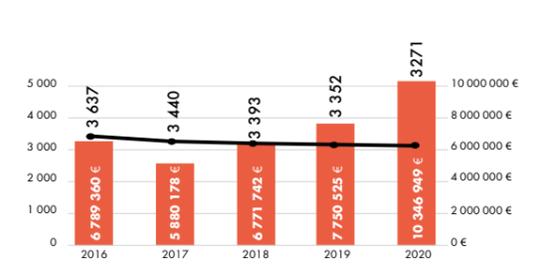
La situation sanitaire ne nous a pas permis de procéder à l'ensemble des ventes aux enchères prévues au calendrier 2020, le montant des adjudications des ventes aux enchères réalisées s'est élevé à 1 372 418 € pour 1 591 contrats présentés à la vente, en retrait de -18% (en capital) par rapport à 2019.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, au titre de ses missions sociales, distribue également du micro-crédit, en partenariat avec divers réseaux accompagnants. Ces micro-crédits, de montants compris entre 500 € et 3 000 €, d'une durée de 36 mois maximum, permettent aux bénéficiaires de financer des projets essentiels à leur vie, notamment sur le plan de la santé, du logement, du transport ou de l'emploi.

En 2020, avec un montant moyen de 2 257 €, 44 dossiers de Micro-crédit Social ont ainsi été réalisés pour une production de 99 305 €.

En poursuivant une action engagée sur 2020, l'établissement a souhaité développer de nouveaux partenariats, et permettre ainsi une distribution plus efficace de cette activité sociale sur notre zone d'influence de la Caisse.

ENCOURS DES COMPTES BANCAIRES

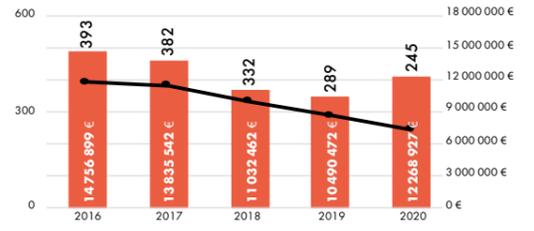


C'est sur ces valeurs sociales que l'établissement gère quelques **2 713 comptes de dépôts** au 31/12/2020, pour un encours de comptes net en hausse très significative, s'établissant à près de 11 094 559 € en intégrant les comptes associations.

Ces comptes sont en majorité équipés de moyens de paiement et de produits d'assurance sur compte; le travail d'équipement en carte bancaire de la clientèle a été intensifié en 2020, afin de pallier aux nouvelles dispositions de réception clientèle liées aux restrictions sanitaires.

La mise à jour des dossiers commerciaux et réglementaires des clients a été lancée au dernier trimestre 2020.

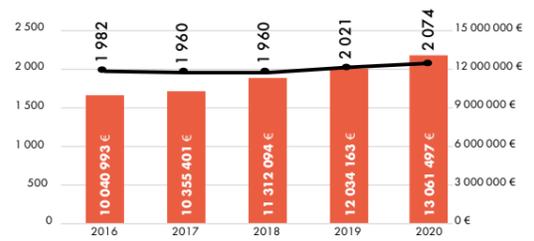
ENCOURS GLOBAL DES PLACEMENTS



Conformément à la conjoncture nationale, l'**Épargne Bancaire** a augmenté de plus de 22% s'élevant à 23 157 426 € au 31 décembre 2020, contre 18 933 279 € en 2019.

Les encours d'**Épargne Réglementée** ont également progressé sur la quasi-totalité de nos agences, dépassant les objectifs, pour atteindre 13 061 498 € au 31/12/2020 répartis sur 2 074 comptes, soit un taux d'équipement des comptes bancaires de 76%, en forte progression.

ENCOURS GLOBAL DE L'EPARGNE RÉGLEMENTÉE



Parallèlement, l'activité de prêts bancaires a connu en 2020, une baisse très importante, liée essentiellement au contexte sanitaire, et malgré l'implication commerciale des agences et du siège, et le développement de nouveaux circuits de distribution.

Les objectifs fixés par le PACTE 2020 n'ont pas pu être réalisés, la production brute de 398 prêts pour un total de 4 244 220 € (avec les micro-crédits) est en effet en retrait de 60% par rapport à ces objectifs. L'encours global des prêts personnels sains a chuté à 14 947 020 € pour 2205 dossiers au 31 décembre 2020, en baisse de 7,62% par rapport au 31/12/2019.

L'ensemble des conventions de partenariats a été révisé avec les apporteurs d'affaires et de nouvelles procédures de collaboration et de gestion ont été mises en œuvre.

2.2. RESULTATS FINANCIERS

LES ÉTATS FINANCIERS

	2016	2017	2018	2019	2020
Produit Net Bancaire	4 525 755 €	4 849 800 €	4 766 640 €	4 674 660 €	4 237 501 €
Résultat brut d'exploitation	1 060 984 €	1 253 442 €	1 420 403 €	1 234 885 €	614 600 €
Résultat Net	696 372 €	825 214 €	899 205 €	928 960 €	482 345 €

Le Produit Net Bancaire de l'établissement s'établit à 4 237 501 €, en retrait de près de 9%, sous l'effet d'une importante érosion des encours de prêts sur gage et par conséquent de nos produits d'intérêts, en baisse de 8%. Il est à noter une hausse de nos commissions de 24% et une baisse de nos charges d'intérêt de 24% également, ainsi qu'un coût du risque encore négatif représentant donc un produit, de 700 668 €.

Le résultat d'exploitation à 684 668 € et le résultat net à 482 345 € sont en baisse de moitié par rapport à l'exercice précédent. Ils se situent à un niveau relativement satisfaisant compte tenu de la situation sanitaire.

LE COEFFICIENT D'EXPLOITATION

	2016	2017	2018	2019	2020
	76,56%	74,15%	70,20%	73,58%	85,50%

Le coefficient d'exploitation s'établit à 85,50% cette année, en augmentation de près de 12 points.

Dans les mois et les années à venir, il nous faudra aborder un nouvel enjeu de taille : mettre en œuvre tous les moyens possibles afin de résister à la crise sanitaire que nous traversons actuellement : nous doter des systèmes techniques et réaliser les investissements humains et matériels nécessaires à la consolidation de notre rayonnement sur notre territoire et notre domaine de compétences, pour notre pérennité.

La base de l'organisation de notre établissement durant la période de crise a reposé sur la polyvalence et sur le travail à distance, en fonction des agents, de leurs affectations et de leurs métiers.

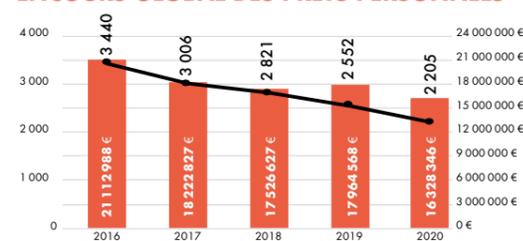
C'est leur engagement qui nous a permis d'accompagner nos clients au quotidien et en proximité dans ces moments difficiles, c'est leur mobilisation et la solidarité dont ils ont fait preuve pour assurer la continuité des services qui ont conditionné chaque jour l'ouverture effective de nos quatre agences et la poursuite de l'activité dans des conditions optimales.

Je suis également convaincue de pouvoir compter sur le soutien du Conseil d'Orientation et de Surveillance, et de Monsieur Jean-Paul Fournier, Maire de Nîmes, qui permettent à notre établissement, sa Direction Générale et ses équipes, de déployer notre activité et de viser des objectifs humains et financiers harmonieux.

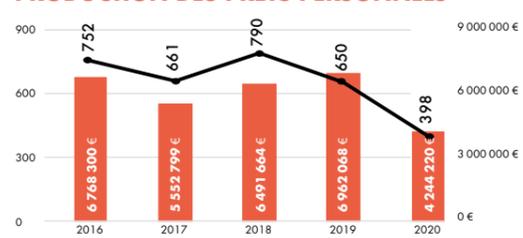
Je remercie chaleureusement le Vice-Président, Monsieur Alain Mingaud et tous les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance pour leur présence, leur disponibilité et la pertinence de leurs choix dans le développement de notre Établissement, ainsi que les membres du Comité de Direction pour leur implication.

Enfin, je tiens à féliciter l'ensemble des agents qui, par les missions accomplies au quotidien, permet de conforter notre Établissement dans sa position sociale sur notre zone d'influence.

ENCOURS GLOBAL DES PRETS PERSONNELS



PRODUCTION DES PRETS PERSONNELS



— Production en capital — Production en nombre

2.3. ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DU DERNIER EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture des comptes 2020 et la date d'établissement du rapport d'activité outre la poursuite de la crise sanitaire du COVID 19 et de l'état d'urgence (loi n° 2021-160 du 15 février 2021).

2.4. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ

Concernant les prévisions d'activité, nous nous appuyons sur les orientations de l'exercice 2020 en terme de taux, de quantum, de nouveaux partenariats, de stratégie de conquête et de communication, mais aussi sur les tendances de taux, de marché, et d'activités constatées et projetées, que nous replaçons dans le contexte actuel de crise sanitaire. L'ensemble de ces dispositions et analyses nous amène à prévoir :

- une évolution positive des encours de gage, dans le cadre d'une reprise de l'activité à un niveau classique,
- une progression de nos encours de crédits bancaires, conséquence d'une production qui repart à la hausse, avec une gestion du risque maîtrisée,
- une évolution positive de nos stocks de comptes à vue et de leurs soldes, ainsi que de nos encours d'épargne réglementée et livrets.

2.5. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Non applicable.

2.6. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

(Au titre de la réglementation fiscale) : 8 364 € au titre des dépenses de Mécenat donnant lieu à un crédit d'impôt à hauteur de 60%.

2.7. AUTRES INFORMATIONS

- **Implantation dans des états ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires**

Le CRÉDIT MUNICIPAL DE NÎMES ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

- **Informations relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2020**

Le CREDIT MUNICIPAL DE NÎMES ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un pays autre que la France.

PAYS	EFFECTIFS ETP	PNB (en milliers d'Euros)	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (en milliers d'Euros)	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (en milliers d'Euros)	SUBVENTIONS PUBLIQUES REÇUES (en milliers d'Euros)
France	46,8	4 237 K€	684 K€	175 K€	-
TOTAL	46,8	4 237 K€	684 K€	175 K€	-

- **Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients**

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE (en milliers d'Euros)	FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES AU 31.12.2020 ET DONT LE TERME EST ÉCHU (en milliers d'Euros)	POURCENTAGE DU MONTANT TOTAL DES ACHATS (en %)
De 0 à 30 jours	-	-
De 31 à 60 jours	-	-
De 61 à 90 jours	-	-
Plus de 91 jours	-	-
TOTAL		

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

GIE CM SERVICES

À la clôture de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires du GIE s'établit à **1 695 K€** pour un résultat net de **0 K€**. Ses capitaux propres s'élevaient à **20 K€**. Le Crédit Municipal de Nîmes reste redevable au 31/12/2020 d'une dette de **41 K€** auprès du GIE. Le montant des prestations facturées par le GIE s'élève à **196 K€**.

4. COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été tenus en appliquant la réglementation en vigueur. Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées lors des exercices précédents. Les estimations significatives n'ont pas été modifiées. Les incidences de la crise sanitaire du COVID 19 n'ont pas conduit à devoir modifier ces règles et évaluations.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat qui s'élève à **482 344,75 €** euros de la manière suivante : **443 828,95 €** en « **Excédents capitalisés** » et **38 515,80 €** au poste « **Bonis prescrits** ».

6. ORDRE DU JOUR

Pour finir, nous vous rappelons l'ordre du jour tel qu'il a été prévu dans la convocation qui vous a été adressée, lequel comprend notamment :

- La Présentation des Rapports des Commissaires aux Comptes,
- L'Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- L'Affectation du Résultat

BILAN PUBLIABLE

AU 31/12/2020

ACTIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Caisse, Banques Centrales, CCP	12 119 767 €	8 416 327 €
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur établissements de crédit	12 750 035 €	14 778 105 €
Créances sur la clientèle	34 527 952 €	39 470 866 €
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à LT	64 188 €	56 156 €
Parts dans les entreprises liées	1 000 €	1 000 €
Crédit bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles	27 760 €	35 711 €
Immobilisations corporelles	1 091 952 €	1 197 446 €
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs	523 733 €	466 141 €
Comptes de régularisation		
TOTAL DE L'ACTIF	61 106 386 €	64 421 752 €
PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Banques Centrales, CCP		
Dettes envers les Etablissements de Crédit	8 238 172 €	17 189 661 €
Opérations avec la clientèle	36 368 555 €	31 166 908 €
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	1 056 804 €	1 030 686 €
Comptes de régularisation	437 145 €	511 133 €
Provisions pour risques et charges	3 000 €	3 000 €
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	400 000 €	400 000 €
Capitaux propres hors FRBG	14 602 709 €	14 120 364 €
- Capital souscrit	6 000 000 €	6 000 000 €
- Prime d'émission		
- Réserves / excédents capitalisés	6 104 618 €	5 258 303 €
- Ecart de réévaluation		
- Bonis prescrit	2 015 746 €	1 933 101 €
- Report à nouveau (+/-)		
- Résultat de l'exercice (+/-)	482 345 €	928 960 €
TOTAL DU PASSIF	61 106 386 €	64 421 752 €
HORS BILAN	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Engagements donnés - Engagements de financement	721 087 €	1 232 468 €
Engagements reçus - Engagements de garantie	22 090 855 €	26 075 206 €
Engagements reçus - Cession de créances	350 000 €	365 500 €
Engagements reçus - Engagements de financement	115 000 €	115 000 €

COMPTE DE RÉSULTAT

AU 31/12/2020

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
+ Intérêts et Produits assimilés	3 857 019 €	4 203 215 €
- Intérêts et Charges assimilées	330 354 €	432 340 €
+ Produits s/Op.Crédit-bail & assimilés		
- Charges s/Op.Crédit-bail & assimilés		
+ Produits s/Opérations de location simple		
- Charges s/Opération de location simple		
+ Revenus des Titres à revenu variable		
+ Commissions (Produits)	1 043 154 €	1 177 379 €
- Commissions (Charges)	314 342 €	253 330 €
+/- Gains ou Pertes /Op.portefeuilles Négociation		
+/- Gains ou Pertes /Op.portefeuilles Placement		
+ Autres Produits d'Exploitation Bancaire		
- Autres Charges d'Exploitation Bancaire	17 975 €	20 265 €
PRODUIT NET BANCAIRE	4 237 501 €	4 674 660 €
- Charges Générales d' Exploitation	3 435 321 €	3 253 495 €
- Dot.aux Amort.& Prov./ Imm.Incorp.et Corporelles	187 580 €	186 280 €
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	614 600 €	1 234 885 €
+/- Coût du risque	70 068 €	126 363 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	684 668 €	1 361 248 €
+/- Gains ou Pertes sur Actifs Immobilisés	-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	684 668 €	1 361 248 €
+/- Résultat Exceptionnel	-26 659 €	-41 625 €
- Impôt sur les Bénéfices	-175 665 €	-390 662 €
+/- Dot/Rep.de FRBG et Provisions Réglementées		
RÉSULTAT NET	482 345 €	928 961 €



FOGEX,
VOTRE PREMIER PARTENAIRE

Anne GUILLEMIN
Jérôme LECLERCQ
David MARECHAL
Julien MASSA
Jean de MILLY

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NÎMES

Siège social
8 bis rue Guizot
33 013 NÎMES CEDEX 01

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

| Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Caisse de Crédit Municipal relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse de crédit municipal à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

MÂCON - Siège Social
Espace d'activités de Sennecé
644, rue des Grandes Teppes
71000 MÂCON
Tél : + 33 3 85 36 84 84
Fax : + 33 3 85 36 84 91
contactmacon@andre-legroupe.com

CHAROLLES
5, place Charles le Téméraire
71120 CHAROLLES
Tél : + 33 3 85 24 29 10
Fax : + 33 3 85 24 29 11
contactcharolles@andre-legroupe.com

CHALON SUR SAÔNE
3, avenue de Chalon
71380 SAINT MARCEL
Tél : + 33 3 58 09 80 95
Fax : + 33 3 85 36 84 91
contactchalon@andre-legroupe.com



| Fondement de l'opinion

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre caisse de crédit municipal et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Le contrôle des conventions réglementées pour le Conseil d'Orientation et de Surveillance,
- Le contrôle du rapport du Directeur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

| Justification des appréciations : Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Estimations comptables : Dépréciations pour risques de crédit sur base individuelle

Vérification spécifiques

Contexte	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de prêts personnel et de prêts sur gage, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a mis en place des procédures internes pour la couverture des risques de crédit relatifs à ces activités.</p> <p>Les financements accordés sont enregistrés en prêts et créances sur la clientèle pour 36,0 M€ (en valeur brute).</p> <p>Les dépréciations sont comptabilisées en moins de l'actif pour -1,4 M€, et, les dotations et reprises sont inscrites en coût du risque (respectivement pour -0,5 M€ et +0,8 M€).</p> <p>L'annexe dans ses notes « 3.5 Provisions pour dépréciation » et « 4.1.4 Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie » décrit les règles suivies par votre caisse de crédit municipal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi des risques de crédit, et, à l'évaluation des montants des dépréciations à passer en le documentant et le testant. Nous avons mené des entretiens avec la direction générale et la direction des engagements et des risques afin de prendre connaissance de la gouvernance du processus de provisionnement, des procédures mises en place et de leurs évolutions. Nous avons testé la conformité des paramétrages des systèmes de gestion des crédits avec la réglementation bancaire (notamment règles de déclassement) et avec les procédures internes (notamment grilles de taux de dépréciation). Nous avons apprécié les risques de non-recouvrement, leur couverture par des dépréciations et le caractère raisonnable du niveau de provisionnement sur un échantillon de dossiers de crédits présentant un risque avéré (test sur les entrées, sorties et stocks de créances douteuses et litigieuses). Nous avons procédé à des revues analytiques globales sur les encours et sur les taux de couverture. Nous avons testé l'efficacité des contrôles pour assurer la correcte alimentation en comptabilité.
Risque identifié	
<p>Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances comme un point clé de l'audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ De leur importance significative dans les états financiers, ✓ Du fait du nombre élevé des crédits et d'une approche individuelle des dossiers présentant des risques avérés, ✓ De la sensibilité des provisions au jugement exercé et aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination des flux futurs estimés. 	

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre caisse de crédit municipal considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Désignation du commissaire aux comptes

Le cabinet Fogex Sas a été nommé commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 20 décembre 2017. Au 31 décembre 2020, le cabinet Fogex Sas était dans la quatrième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse de crédit municipal à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse de crédit municipal ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur de votre caisse de crédit municipal.



| Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

| Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Mâcon, le 04 mars 2020

FOGEX SAS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de DIJON

Jérôme LECLERCO



ANNEXE AU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Anne GUILLEMIN
Jérôme LECLERCQ
David MARECHAL
Julien MASSA
Jean de MILLY

FOGEX,
VOTRE PREMIER PARTENAIRE

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NÎMES

Siège social
8 bis rue Guizot
33 013 NÎMES CEDEX 01

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Caisse de Crédit Municipal, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

MÂCON - Siège Social
Espace d'activités de Sennecé
644, rue des Grandes Teppes
71000 MÂCON
Tél : + 33 3 85 36 84 84
Fax : + 33 3 85 36 84 91
contactmacon@andre-legroupe.com

CHAROLLES
5, place Charles le Téméraire
71120 CHAROLLES
Tél : + 33 3 85 24 29 10
Fax : + 33 3 85 24 29 11
contactcharolles@andre-legroupe.com

CHALON SUR SAÔNE
3, avenue de Chalon
71380 SAINT MARCEL
Tél : + 33 3 58 09 80 95
Fax : + 33 3 85 36 84 91
contactchalon@andre-legroupe.com

SAS au Capital de 283 800 € – RCS MÂCON B 321 175 747 – APE 6920Z – TVA : FR 63 321 175 747

Société par Action Simplifiée d'Experts-Comptables et de Commissaires aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre et près la Cour d'Appel de Dijon



| Conventions soumises à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

| Conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Mâcon, le 12 mars 2021

FOGEX SAS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de DIJON

Jérôme LECLERCQ

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. ACTIVITÉ ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale à caractère administratif dont l'activité principale et historique est le prêt sur gage. La Caisse distribue également des crédits aux particuliers, des services bancaires et de la collecte. Des services spécifiques sont proposés aux associations.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes adhère à la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal, organisme professionnel au sens de la Loi Bancaire du 24 janvier 1984. Sur ses activités bancaires, elle est régie par le Code monétaire et financier (Livre V, Titre I, Chapitre IV, Article L514-1 et suivants). Elle présente des comptes conformément au règlement 2014-07 de l'ANC. Ses comptes annuels sont soumis à la certification d'un Commissaire aux comptes. L'arrêté des comptes est établi dans le respect du principe comptable de continuité d'exploitation. Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes présente ses comptes conformément aux règles de la comptabilité publique. Ceux-ci, qui font l'objet d'une certification par l'Agent Comptable de l'Établissement, sont appelés à être vérifiés par la Direction Départementale des Finances Publiques du Gard puis contrôlés par la Chambre Régionale des Comptes Occitanie.

Contrôle interne

Le contrôle interne s'articule autour d'un Comité d'Audit, composé de quatre administrateurs de l'Établissement, de deux suppléants, la Responsable de la Conformité et de la Directrice de l'Audit Interne.

La Direction du Contrôle Interne veille à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne. Depuis 2019, le contrôle périodique externalisé est assuré par la société *PricewaterhouseCoopers Audit*. Par ailleurs, la Responsable de la Conformité est chargée du contrôle permanent et de la conformité.

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'ANNÉE 2020

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire historique engendrant des incertitudes quotidiennes imposant des réponses rapides à des inquiétudes soudaines et imprévues.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a su s'adapter afin de répondre aux enjeux de ses missions. Ses activités de services publics au travers du Prêt sur gage ont été maintenues dans le respect du Principe de Continuité. L'ensemble de ses autres prestations,

dont la tenue des comptes, a été également poursuivi au profit de ses clients.

Des mesures sanitaires ont été prises, puis renforcées au fil de l'évolution de la crise sanitaire, afin de garantir la sécurité des agents, mais également des clients.

L'ensemble des mesures sanitaires et d'accompagnement des salariés s'est élevé à 63 825 €.

Dans ce contexte, le taux global national de détention des crédits à la consommation a reculé pour s'établir à 24,9% en 2020 (contre 26,5% en 2019) soit le niveau le plus bas constaté par l'OCM depuis 1989.

La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a pas échappé à ce constat et a enregistré une baisse de ses Encours de Prêts à hauteur de 7,62% pour les prêts personnels et 15,08% pour les prêts sur Gage.

De manière symétrique, les dépôts effectués ont atteint un niveau particulièrement élevé avec une hausse constatée sur l'Épargne Bancaire de plus de 22%.

En raison de la typologie de ses contreparties (essentiellement des particuliers, dont des fonctionnaires, des retraités et des salariés bénéficiant de contrat de travail à durée déterminée) et de la nature des produits commercialisés (prêts à la consommation, prêts sur gage), la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a pas, sur l'exercice 2020 :

- noté de dégradation de ses indicateurs d'exposition à des risques significatifs de crédit (nombre d'impayés, taux de créances douteuses et litigieuses, nombre de défauts, nombre de déclassements en douteux et contentieux, passage en perte)
- mis en place de moyens financiers de soutien ou de relance prévus par le Gouvernement pour ses contreparties tels que des PGE et/ou, sauf à de très rares exceptions, de moratoires.

Aussi la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes n'a pas eu besoin de réviser ou d'ajuster ses scénarios, de modifier ses estimations et d'adapter ses garanties. Les estimations (calcul des pertes attendues sur crédits en cours, fixation des taux de dépréciation des créances, ...) et, plus largement, les méthodes comptables suivies sur les exercices antérieurs ont été maintenues.

Ces constats ont été partagés avec ses partenaires (autres Caisses de Crédit Municipal adhérentes à la Conférence permanente et au GIE CM Services) et institutions locales (Banque de France du Gard).

Ils ont également fait l'objet de suivis et de remontées d'informations auprès des organes de surveillance (notamment l'ACPR). Les quelques données sectorielles ou/et macroéconomiques disponibles ne contredisent pas les analyses de la Caisse de Crédit Municipal de

Nîmes. Sur un plan comptable, et plus particulièrement sur le bilan de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, la crise sanitaire du COVID 19 n'a pas conduit à réaliser de tests de perte de valeur des actifs non financiers (car ses actifs sont constitués essentiellement de biens immeubles –hors terrain et bâtiment - et mobiliers, absence d'actif incorporel - hors licences). Par ailleurs, l'activité de la Caisse ne requiert pas de recourir à des instruments financiers et à des couvertures.

Dans ce contexte, notre Etablissement a maintenu une activité lui permettant de dégager un Résultat positif et de renforcer ses Capitaux propres.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Pour l'année 2020, il n'y a pas eu de changement de méthodes et/ou d'estimations comptables significatives.

3.1. CRÉANCES ET DETTES

3.1.1. CRÉANCES

Les prêts personnels accordés à la clientèle figurent au bilan à la valeur de leur capital restant dû. Ces prêts personnels ont des durées à court et moyen terme. Leurs remboursements s'effectuent par mensualités constantes (sauf dans le cas de prêts relais).

Les prêts sur gage figurent au bilan pour la valeur nominale. Ils sont accordés uniquement aux particuliers, selon l'estimation du bien qu'ils déposent en nantissement. Ces contrats constituent des prêts in fine d'une durée de 6 mois renouvelables et de maximum 2 ans.

Les Commissaires-Priseurs agréés par la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes sont responsables de leurs appréciations et assument, personnellement et pécuniairement, les pertes éventuelles dans le cadre contractuel, conformément à l'article D 514-3 du Code monétaire et financier.

Ces éléments sont pris en compte pour déterminer la valeur nette des créances de gage, et également pour déterminer les éventuelles provisions pour dépréciation sur les prêts sur gage. C'est pourquoi, le principal des prêts sur gage n'est pas déprécié.

Les créances sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif aux comptes annuels des entreprises du secteur bancaire.

Conformément au règlement ANC 2014-07, les créances sont ventilées en créances saines, créances douteuses non compromises et créances douteuses compromises.

3.1.1.1. Créances saines

Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de

garantie ou de caution. Parmi les créances saines existe une sous catégorie pour les créances restructurées. Ces créances restructurées font l'objet d'une décote.

3.1.1.2. Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins. Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation des débiteurs. Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles, qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement qui ne donnent pas lieu à apurement du capital, le classement pour une contrepartie donnée en encours douteux entraîne par « contagion », hors prêt sur gage, un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Parmi les encours douteux, le Crédit Municipal de Nîmes distingue les encours douteux compromis et les encours douteux non compromis conformément au règlement ANC 2014-07 :

CRÉANCES DOUTEUSES NON COMPROMISES : ce sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES : ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux non compromis, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la échéance du terme, à la recevabilité à une procédure de surendettement, ou au plus tard un an après la classification des créances concernées en encours douteux, sauf dans les cas où, notamment, ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes ou ont donné lieu à des remboursements permettant d'estimer que ces créances ne sont pas compromises.

3.1.2. DETTES

3.1.2.1. Emprunt obligataire

Néant

3.1.2.2. Placements de la clientèle

Ces placements prennent la forme de comptes à terme, de comptes d'épargne à régime spécial (LVA, LDD, LEP), et de Comptes Sur Livret (CSL). Ils sont valorisés à leur valeur nominale. Les DAV débiteurs sont reclassés à l'actif du bilan.

3.1.2.3. Emprunts financiers et lignes de crédits

Le Crédit Municipal de Nîmes dispose d'emprunts financiers ou de lignes de crédits auprès des établissements suivants :

ARKEA,
Crédit Municipal de Dijon.

3.2. PORTEFEUILLE DE TITRES ET INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

3.2.1. TITRE DE TRANSACTION

Néant

3.2.2. TITRE DE PLACEMENT

Néant

3.2.3. TITRE D'INVESTISSEMENT

Néant

3.3. TITRE DE PARTICIPATION

Les certificats d'associations souscrits auprès du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) au titre de la Garantie des Dépôts ainsi que les parts sociales souscrites auprès du GIE CM Services sont présentés respectivement en « Participation et autres titres détenus LT » et en « Parts dans les entreprises liées ». Ils sont enregistrés à leur prix d'achat ou de souscription selon la réglementation en vigueur. Cette valeur d'inventaire fait l'objet d'une éventuelle dépréciation si elle est supérieure à leur valeur d'utilité.

3.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

3.4.1. APPROCHE PAR COMPOSANTS

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût historique déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations cumulées pour pertes de valeur, et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Le règlement CRC 2002-10 exige que les actifs soient définis en retenant l'approche par composants, qui consiste à identifier séparément les actifs comptabilisés avec suffisamment de précision pour que les actifs appartenant à un ensemble d'actifs plus important soient amortis séparément sur leur durée d'utilité. Les dépenses ultérieures destinées au remplacement du composant d'une immobilisation corporelle donnée seront immobilisées et le composant remplacé sera

mis au rebut. Toute dépense ultérieure, autre que les dépenses améliorant de manière significative la durée de vie ou l'utilité de l'actif concerné, sera constatée en charges lorsqu'elle sera encourue.

Le règlement n° 2002-10 a été mis en œuvre par la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes en utilisant des durées d'amortissements différenciées pour chacune des composantes significatives d'un même actif (dès lors que l'une de ces composantes a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle elle se rapporte).

Par simplification, la Caisse a retenu la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiqués ci-après :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	10 ans
Mobilier et matériel	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Logiciels inf à 100 000 euros	Linéaire	3-5 ans
Logiciels sup à 100 000 euros	Linéaire	5-10 ans

3.4.2. VALEURS RÉSIDUELLES

Aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte car la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes envisage d'utiliser ses immobilisations corporelles pendant la totalité de leur durée d'utilité.

3.5. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

3.5.1. DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES DÉCHUES

Dès lors qu'un risque de crédit est avéré, la perte probable est prise en compte par voie de dépréciation. La Caisse de Crédit Municipal de Nîmes évalue le montant des dépréciations permettant de couvrir l'ensemble des pertes prévisionnelles. Les dépréciations sont automatiques à l'entrée en contentieux en fonction de la nature du règlement (prélèvement, cession, ...) et définies par des grilles approuvées en Conseil d'Orientation et de Surveillance. Puis les provisions sont ajustées en montant « à dire d'expert » en fonction du risque mais dans le cadre de critères (nature de la procédure contentieuse, amortissement annuel du prêt) approuvées en Conseil d'Orientation et de Surveillance. Seul le capital dû et le capital impayé font l'objet d'un provisionnement « à dire d'expert ». Les accessoires et autres créances (intérêts dus, impayés, intérêts de retard, pénalité) sont provisionnés automatiquement à 100%. Les dépréciations sont ajustées à chaque arrêté trimestriel et réactualisées au fil de l'eau en fonction de l'appréciation portée sur l'évolution du risque et du recouvrement effectué.

3.5.2. DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES NON COMPROMISES

Les créances douteuses non compromises sont identifiées mensuellement et font l'objet d'une dépréciation estimée suivant la nature des prêts.

Les dépréciations sont automatiques à l'entrée en statut douteux inventaire et leur taux définis par des grilles propres à la nature des prêts et approuvées en Conseil d'Orientation et de Surveillance.

En règle générale, les taux retenus sont les suivants :

- 25 % sur le capital restant dû,
- 50 % sur le capital des échéances de retard,
- 100 % sur les intérêts des échéances de retard et les pénalités.

3.5.3. DÉPRÉCIATION SUR COMPTES DAV DÉBITEURS

Des dépréciations sur les comptes débiteurs sont estimées à chaque arrêté mensuel en fonction du dépassement continu des conventions de découvert conformément au règlement ANC 2014-07.

Les fonctionnalités du système d'informations permettent d'appréhender la durée de dépassement de date à date. L'identification des DAV débiteurs donne lieu à la couverture du risque :

- pour les créances contagionnées dans les mêmes conditions que la créance initiale,
- pour les douteux compromis, une dépréciation est estimée en fonction de la probabilité de non recouvrement,
- pour les douteux non compromis (hors convention), une dépréciation est fixée à hauteur de 50% du montant excédent la convention.

3.5.4. DÉPRÉCIATION DES PRÊTS SUR GAGE (INTÉRÊTS COURUS)

L'estimation du bien remis en gage et le principe de responsabilité des appréciations des commissaires-priseurs sont pris en compte pour déterminer la valeur nette des créances de gage, et également pour déterminer les éventuelles provisions pour dépréciation sur les prêts sur gage. C'est pourquoi les prêts sur gage ne sont pas dépréciés, seuls les intérêts et les frais accessoires sont dépréciés.

Jusqu'à 7 mois, le capital et les intérêts sont intégralement couverts par les Commissaires Priseurs sur des objets que la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes a acceptés en nantissement avec leur accord ou sous leur délégation. Les intérêts courus au-delà des 7 mois et les frais et accessoires font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100%.

3.5.5. DÉPRÉCIATION ET DÉCOTES DE CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES ET RESTRUCTURÉES

Les prêts surendettés sont traités comme suit :

- A la recevabilité des dossiers, ils sont classés en douteux compromis non déchu ; aucune provision n'est appliquée en l'absence d'impayé ; en présence d'impayés, ils sont provisionnés à 25% sur le capital restant dû et à 80% sur le capital impayé, les intérêts et pénalités impayés faisant l'objet d'une provision à 100 % ;
- A réception de l'orientation des dossiers, leur classement est maintenu et le taux de dépréciation défini suivant l'orientation des dossiers ;

- A la mise en place du dossier, en cas d'apurement, les dossiers sont reclassés en sain et, en cas de perte, les provisions ajustées.

Afin de se conformer aux exigences du règlement CRC 2002.03, relatives à la décote sur crédits restructurés, une décote est constatée à hauteur de la perte de produits d'intérêt entre le taux initial et contractuel du prêt et le taux défini au plan de surendettement.

Les provisions des prêts surendettés restructurés sont révisées une fois par trimestre (le cumul montant de la provision et décote ne doit pas dépasser le montant du capital restant dû) et au fil de l'eau en fonction des éléments d'information de la Banque de France.

3.6. PROVISIONS AU PASSIF

3.6.1. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

En application du règlement CRBF 90.02, ce Fonds a pour objet de faire face aux divers risques généraux mais non avérés que pourrait rencontrer le Crédit Municipal de Nîmes à l'avenir.

3.6.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision est affectée à la couverture des risques liés aux utilisations abusives des Cartes Bancaires non garanties. Elle a un caractère forfaitaire.

3.7. CAISSES, BANQUES CENTRALES

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

3.8. FRAIS DE DOSSIERS

La Caisse respecte le règlement du CRC 2009.03 du 3 décembre 2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit. Ceux-ci donnent lieu à étalement sur la durée de vie du prêt.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

4.1.1. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

4.1.1.1. Opérations avec les établissements de crédits

a) Les emplois

La ligne « Caisses, banques centrales et CCP » pour 12 119 K€ comprend des disponibilités en caisse pour 469 K€, et des avoirs auprès d'autres établissements pour 11 097 K€ dont la Banque de France et CCP et de transporteurs de fonds pour 553 K€.

b) Les ressources

Les « Dettes envers les établissements de crédit » à hauteur de 8 238 K€ incluent :
- des capitaux restant dus sur emprunts contractuels pour 6 255 K€,
- des CAT d'Institutionnels pour 1 250 K€,
- des DAV bancaires (autres Caisses de Crédit Municipal essentiellement) pour 715 K€,
- des intérêts rattachés pour 17 K€.

Durée résiduelle des emprunts financiers, DAV et CAT :

Table with 6 columns: En €, d <= 3 mois, 3 mois < d <= 1 an, 1 an < d <= 5 ans, d > 5 ans, Total. Rows include Dette envers établissements de crédits (capital) and DAV Bancaires.

4.1.1.2. Opérations avec la clientèle

4.1.1.2.1. Les emplois

Table with 3 columns: En €, Exercice N, Exercice N-1. Rows include Prêts sur gage, Encours sain, Prêts personnels, Encours sains, Comptes ordinaires débiteurs, Créances douteuses, Créances rattachées, Dédutions, and TOTAL.

Le montant de l'encours restructuré est de 436 348 € au 31/12/2020 (432 954 € de prêts douteux compromis non déchus, 3 394 € de prêts douteux non compromis).

Durée résiduelle des encours sains de prêts personnels :

Table with 6 columns: En €, d <= 3 mois, 3 mois < d <= 1 an, 1 an < d <= 5 ans, d > 5 ans, Total. Row: Créances sur la clientèle.

Répartition de l'encours par secteurs géographiques :

Cette information n'est pas détaillée car la clientèle est essentiellement régionale et de proximité autour des agences (Nîmes, Montpellier, Carcassonne et Perpignan).

Répartition de l'encours par type de contreparties :

Cette information n'est pas détaillée car les contreparties sont essentiellement des particuliers au titre de crédits à la consommation.

4.1.1.2.2. Les ressources

Les ressources issues de la clientèle se répartissent entre les différents types de placements proposés par l'établissement et se décomposent comme suit :

Table with 3 columns: En €, Exercice N, Exercice N-1. Rows include Epargne Bancaire (DAV, CAT hors établissements de crédit), Epargne Réglementée (Livrets dont CSL), Dettes rattachées, Autres sommes dues, and TOTAL.

Pour l'épargne réglementée, le Crédit Municipal de Nîmes n'a aucun engagement à risque. Le taux du compte sur livret bancaire proposé aux clients est révisable sans préavis. Les autres épargnes réglementées se limitent aux LDD, LVA, et LEP dont les taux sont fixés par décision gouvernementale à un niveau actuel qui ne présente pas de risque.

4.1.2. PORTEFEUILLE DE TITRES

Néant

4.1.3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES

4.1.3.1. Immobilisations incorporelles

L'essentiel des immobilisations incorporelles concerne des logiciels soumis à l'amortissement.

Table with 5 columns: En €, Exercice N-1, Acquisitions/Amortissements 2020, Cessions/Rebut 2020, Exercice N. Rows include Logiciels & autres, Amortissement, and TOTAL.

4.1.3.2. Immobilisations corporelles

Table with 5 columns: En €, Exercice N-1, Acquisitions ou Dotations s/Amortissement 2020, Cessions/Rebut ou Reprises s/Amortissement 2020, Exercice N. Rows include Terrains, Construction, Amortissement, Aménagements et agencements, Amortissement, Mobilier et matériel de bureaux, Amortissement, Matériel transport, Amortissement, Matériel informatique, Amortissement, Œuvre d'art, Concessions, Amortissement, Total immobilisations corporelles, Total amortissement, and Total Immo. Corpo. Nettes.

4.1.3.3. Immobilisations financières

Table with 5 columns: En €, Exercice N-1, Acquisitions 2020, Cessions 2020, Exercice N. Rows include Dépôts de Garantie, Fonds de Garantie des Dépôts BDF, Certificats d'association, Cautionnements versés, and Total Participations et autres titres détenus LT.

4.1.4. PROVISIONS CONSTITUÉES EN COUVERTURE D'UN RISQUE DE CONTREPARTIE (EN DÉDUCTION D'ACTIF)

Table with 5 columns: En €, Exercice N-1, Dotations, Reprises, Exercice N. Rows include Provisions douteux non compromis, Provisions douteux compromis, Provisions DAV débiteurs, Provisions sur prêts sur gage, Décote, and TOTAL.

La provision pour dépréciation des prêts sur gage (intérêts courus) constatée au 31/12/20 est de 74 309 €.

Les dotations sont constituées de 536 715 € de provisions pour créances douteuses et de 21 146 € de pertes sur encours restructurés.

Les reprises sont constituées de 839 348 € de provisions sur créances douteuses, de 6 081 € de reprise décote sur encours restructurés, de 25 144 € de décote sur encours.

4.1.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Table with 5 columns: En €, Exercice N-1, Dotations, Reprises, Exercice N. Row: Autres Provisions.

4.1.6. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Table with 5 columns: En €, Exercice N-1, Dotations, Reprises, Exercice N. Row: FRBG.

4.1.7. CAPITAUX PROPRES

Compte tenu du statut d'établissement public, les capitaux propres de la Caisse sont constitués d'une dotation initiale, des excédents capitalisés et des bonis prescrits (article L514-4 du Code monétaire et financier) :

Table with 5 columns: En €, Exercice N-1, Affectation résultat N-1, Virement interne, Exercice N. Rows include Dotation initiale, Excédents capitalisés, Bonis prescrits, Résultat, and Total capitaux propres hors FRBG.

4.1.8. AUTRES POSTES DU BILAN : MONTANT DES INTÉRÊTS COURUS À PAYER OU À RECEVOIR, COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS.

- Montant des intérêts courus à recevoir au 31/12/2020 : pour les prêts sains **25 288 €**, pour les prêts sur gage **982 681 €**.

- Montant des intérêts à payer au 31/12/2020 : pour les emprunts **12 712 €**, pour les CAT **94 860 €**, pour les LDD **7 660 €**, pour les CSL **28 525 €**, pour les LVA **10 603 €** et pour les LEP **7 196 €**.

- A l'Actif au 31/12/2020, le poste « Autres actifs » pour **523 733 €** inclut principalement **99 459 €** d'échéances à recevoir sur prêts, **66 138 €** de flux Société Générale à recevoir, **20 491 €** d'autres produits à recevoir, **41 615 €** de créances sur l'État et **23 292 €** de charges constatées d'avance et d'acomptes sur fournisseurs, **35 738 €** au titre des débits CB différés et **222 366 €** au titre des ventes sur gage corporel.

- Au Passif, le poste « Autres passifs » pour **1 056 804 €** inclut, au titre des postes les plus significatifs, **117 467 €** et **24 178 €** au titre des fournisseurs, **117 483 €** de provision relative au C.E.T., **54 726 €** de flux avec la Société Générale, **383 420 €** de bonis sur gage, **78 214 €** de règlements divers, **169 333 €** d'autres charges à payer, **35 981 €** relatifs à des flux DAV en attente de régularisation.

- Au Passif, le poste « Compte de régularisation » pour **437 145 €** correspond aux produits d'assurance et frais de dossiers à répartir sur plusieurs exercices.

4.2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

4.2.1. GARANTIES REÇUES ET DONNÉES

4.2.1.1. Engagements reçus

4.2.1.1.1. De contreparties

Le montant des créances cédées en garantie des découverts pour les associations au 31/12/2020 s'élève à **350 000 €**.

4.2.1.1.2. D'établissement de crédit

Le Crédit Municipal de Nîmes a obtenu depuis 2014 de la Société Générale une caution financière de **115 000 €** pour garantir son activité d'intermédiaire en assurances.

4.2.1.1.3. De la clientèle des prêts sur gage

Le montant des estimations effectuées sous la responsabilité des commissaires-priseurs s'élève à **22 090 855 €** pour un encours de prêts de **17 672 684 €** en application d'un coefficient moyen de 1,25 entre l'estimation et le capital prêté.

4.2.1.2. Engagements donnés

Le montant des ouvertures de crédits accordés et non encore décaissés au 31/12/2020 s'élève à **721 089 €**, dont **631 187 €** au titre des autorisations sur découverts non utilisés. Ces engagements sont à pondérer en fonction de l'étude des risques par les délégataires.

4.2.2. ENGAGEMENTS DE CRÉDIT BAIL

Néant

4.2.3. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE QUI NE FIGURENT PAS AU BILAN

La majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire, l'Établissement n'a pas de charge, ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenteraient un caractère significatif. Le personnel contractuel ne bénéficie d'aucun avantage spécifique.

4.3. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

L'ensemble des charges et produits est comptabilisé conformément au principe de séparation des exercices comptables.

En conséquence :

- les intérêts (charges et produits) sont inscrits au compte de résultat a prorata temporis,
- les charges d'exploitation font l'objet, le cas échéant, de régularisation de fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance).

4.3.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

En €	Exercice N	Exercice N-1
Intérêts et produits assimilés	3 857 019	4 203 215
Intérêts et charges assimilées	330 354	432 340

Les « Intérêts et produits assimilés » sont composés à hauteur de :

- **3 743 761 €** d'intérêts sur prêts à la clientèle,
- **40 817 €** d'intérêts sur emprunts et sur placements d'établissements de crédit,
- **72 439 €** au titre d'intérêts sur les dépôts à vue.

Les « Intérêts et charges assimilées » sont composés à hauteur de :

- **88 164 €** au titre des intérêts pour opérations financières,
- **242 190 €** d'intérêts payés au titre des placements de la clientèle (CAT et livrets).

4.3.2. REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

Néant

4.3.3. COMMISSIONS PRODUITS ET CHARGES

Produits (En €)	Exercice N	Exercice N-1
Frais de dossier	39 405	39 580
Commissions sur prêts personnels	108 884	114 267
Commissions sur services bancaires	332 967	403 267
Partenariats assurance	18 154	25 393
Commissions gages	543 691	594 472
Divers	53	400
TOTAL	1 043 154	1 177 379

Charges (En €)	Exercice N	Exercice N-1
Vacations commissaires-priseurs	81 477	50 044
Frais de moyen de paiement	70 800	75 496
Application réseau CB	99 669	65 314
Charges sur opérations DAB	56 108	51 902
Moins-value sur réalisation gages	6 288	10 574
TOTAL	314 342	253 330

4.3.4. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

En €	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits d'exploitation bancaire	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire *	17 975	20 265

(* dont Transports de fonds)

4.3.5. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En €	Exercice N	Exercice N-1
Frais de personnel	2 397 518	2 280 026
Taxes et Impôts (hors IS)	44 101	53 056
Charges Div. d'Exploitation	993 602	920 413
TOTAL	3 435 221	3 253 495

En €	Exercice N	Exercice N-1
Frais de personnel	2 397 518	2 280 026
Dont Salaires et traitements (déduction transfert de charges)	1 520 179	1 442 548
Dont Charges sociales, taxes salaires et CICE (en N-1)	877 339	837 477

4.3.6. DOTATIONS ET REPRISES DU COÛT DU RISQUE

La charge nette de l'exercice au titre des risques (capital et intérêts), figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque ». Le solde des dotations et reprises de provisions sur créances douteuses et sur engagements hors bilan (coût du risque) s'est élevé à **+ 70 068 €**.

En €	Exercice N	Exercice N-1
Dotation provision créances douteuses	536 715	653 955
Reprise de provision créances douteuses	839 348	1 209 904
Pertes sur créances irrécouvrables	239 030	459 751
Pertes sur encours restructurés	21 146	13 744
Recouvrement sur ANV	21 531	24 359
Reprise décote sur encours restructurés	6 081	19 548
TOTAL	+ 70 068	+ 126 363

4.3.7. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels sont constitués de :

En €	Exercice N	Exercice N-1
Produits relatifs aux exercices antérieurs	74 389	80 808
Autres	0	-1 157
Total produits exceptionnels	74 389	79 651
Charges s/ ex. antérieurs	100 092	121 277
Autres	955	0
Total charges exceptionnelles	101 048	121 277
Résultat exceptionnel	- 26 659	-41 626

4.3.8. RÉGIME FISCAL

Conformément à l'article 29 de la Loi de Finances pour 1998, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés. Il est fait application du taux réduit pour les PME. La charge d'impôt figurant au compte de résultat, soit **175 665 €**, correspond à l'impôt exigible de l'exercice.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Le taux d'IS pris en compte pour la détermination de l'accroissement et de l'allègement de la dette future d'IS est de **25,66 %**.

Les impôts latents dus aux retraitements fiscaux représentent un produit fiscal de **0 K€**.

Répartition du montant global de l'impôt

Exercice clos (En €)	Résultat courant avant impôts	Résultat fiscal (Après déductions et réintégrations)	Impôt sur les sociétés	Résultat net
TOTAL	684 668	666 374	175 665	482 345

Déficits reportables : Néant.

LE CRÉDIT MUNICIPAL LA SÉCURITÉ BANCAIRE D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Le Crédit Municipal est un établissement public de crédit et d'aide sociale qui offre un ensemble de services financiers complets pour les particuliers.

- **LES PRÊTS PERSONNELS**
- **LES RACHATS DE CRÉDITS**
- **LES COMPTES BANCAIRES**
- **L'ÉPARGNE ET LES PLACEMENTS SOLIDAIRES**
- **LES PRÊTS SUR GAGE, EN EXCLUSIVITÉ AU CRÉDIT MUNICIPAL**
- **POUR LES ASSOCIATIONS des services spécifiques existent, renseignez-vous !**



Etablissement Public

GAGE • COMPTES
PRÊTS • RACHATS

crédit municipal
de Nîmes

www.credit-municipal-nimes.fr